



## LE CIT CONTINUE SA CROISSANCE

Depuis le début de l'année 2016, le CIT Le Richelain continue à connaître une croissance de son achalandage. En effet, pour l'ensemble des circuits se dirigeant à Montréal et à Longueuil, nous observons une augmentation de 4,53 % du taux d'achalandage au cours des quatre (4) premiers mois de l'année, comparativement aux données de janvier à avril 2015. Pour les circuits express de La Prairie, l'augmentation est de 2,34 % pour la même période. Concernant les circuits express de Candiack, l'augmentation se situe à 9,70 %.



### HORAIRE ESTIVAL 2016

Le CIT Le Richelain souhaite vous rappeler que l'horaire estival 2016 est en vigueur du 29 mai au 20 août, inclusivement. Pendant cette période, quelques départs sont supprimés :

#### DÉPARTS SUPPRIMÉS

- Circuit 323, départs de 6h40 et 7h45 (service du lundi au jeudi)
- Circuit 340, départs de 10h36, 11h57, 13h15 et 14h30 (service du lundi au vendredi)
- Circuit 341, départ de 7h25
- Circuit 343, départ de 7h15

Le service local connaît également un immense succès. En effet, pour l'ensemble des circuits locaux à La Prairie (circuits : 21, 22, 23, 28 et 29), Candiack (circuits : 31, 32, 33, 38 et 39) et Saint Philippe (circuit II) le réseau connaît une progression de 22,75 % de l'achalandage pour la période de janvier à avril 2016 en comparaison avec les données de janvier à avril 2015. Les circuits locaux de La Prairie, pour la même période, dénotent une augmentation de 25,21 %. Pour Candiack, l'augmentation est de 21,46 %. En ce qui concerne la municipalité de Saint-Philippe, les statistiques demeurent stables. Le CIT Le Richelain est très fier de ses résultats.

Le CIT Le Richelain rappelle que depuis la mise en place du nouveau réseau, en août 2014, la gratuité est offerte pour l'ensemble des usagers qui circulent dans les véhicules desservant le territoire local. La gratuité s'adresse à toute la population et aucun titre de transport n'est demandé.

## TERMINUS CENTRE-VILLE : PROCÉDURE D'EMBARQUEMENT DES USAGERS

Nous tenons à rappeler aux usagers la procédure en place lors de votre embarquement au terminus centre-ville : lorsqu'un chauffeur est engagé dans sa manœuvre de recul pour sortir du quai d'embarquement, il ne peut interrompre la procédure et laisser d'autres usagers embarquer à bord. Cette règle est imposée par le terminus centre-Ville, pour la sécurité des usagers et des chauffeurs. Ces derniers pourraient alors être distraits et mettre en danger les autres utilisateurs du terminus. De plus, cela retarderait le départ du véhicule.

Le chauffeur débute sa procédure lorsqu'il est autorisé à reculer. C'est alors qu'il allumera ses feux clignotants d'urgence et qu'il attendra l'autorisation du signaleur, pour pouvoir reculer. Même si le véhicule n'est pas en mouvement, le chauffeur ne peut accepter d'autres usagers à bord.

Le CIT Le Richelain est soucieux de la sécurité de ses usagers et compte sur la collaboration de sa clientèle pour améliorer la qualité de l'expérience-transport à bord de ses véhicules.



## CHANTIERS DE TRAVAUX ÉTÉ 2016

Nous vous invitons à consulter quotidiennement les communiqués qui seront publiés sur le site internet et la page Facebook pour demeurer informés concernant les différents travaux prévus au cours de la saison estivale 2016.

Les travaux de chantier du Projet Bonaventure continueront au cours de l'été et se poursuivront jusqu'en 2017. Nous sommes conscients des incon vénients que ces ouvrages pourront causer. Soyez assurés que la ville de Montréal et l'AMT prennent toutes les mesures nécessaires afin de minimiser les impacts.

### POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS

Services à la clientèle : 514.877.6003

Heures d'ouverture : Lundi au vendredi: 7h00 à 19h00  
Samedi et dimanche: 9h00 à 17h00

[www.citrichelain.com](http://www.citrichelain.com)



### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIT

Donat Serres, Président | Johanne Beaulac, Vice-présidente | Normand Dyotte, Administrateur